



**RENCONTRE DÉCISIONNELLE**  
**POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**12<sup>e</sup> rencontre du 2 juin 2020**  
*(par visioconférence)*

---

**Direction générale et Secrétariat général :**

M. Robert Gendron, directeur général  
M<sup>e</sup> Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale  
Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion  
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle  
France Lafontaine, analyste, Service du secrétariat général

\*\*\*\*\*

**Mot du directeur général**

Le directeur général, M. Robert Gendron, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette rencontre en visioconférence.

\*\*\*\*\*

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Le directeur général soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du [procès-verbal](#) de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 20 mai 2020
- 3- Budget 2019-2020 – [note de service](#) – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- 4- DG-01-509 Direction générale – rapport final des critères de répartition des ressources à la Commission scolaire de Montréal – écoles régulières primaires et secondaires
- 5- A-31-4050 Service des ressources financières – le 4835, avenue Christophe-Colomb – rénovation majeure – phase de réfection de l'enveloppe et de réhabilitation sismique – appel d'offres 25-2790P – attribution d'un contrat
- 6- A-31-4058 Service des ressources financières – le 3641 Prud'homme – réhabilitation du bâtiment – appel d'offres 25-2795P – attribution d'un contrat

- 7- A-31-4073 Service des ressources financières – École des métiers de la construction de Montréal – remplacement de la toiture (phase 3) – appel d’offres 25-2809P – attribution d’un contrat
- 8- A-31-4086 Service des ressources financières – école Lucien-Pagé – remplacement de volets des systèmes de chauffage, ventilation et air climatisé (CVCA) – appel d’offres 25-2812P – attribution de contrat
- 9- A-31-4095 Service des ressources financières – le 1750, rue Saint-André – réfection de la maçonnerie – appel d’offres 25-2817P – attribution d’un contrat
- 10- A-31-4106 Service des ressources financières – école Saint-Pascal-Baylon – remplacement partiel de la toiture – appel d’offres 25-2822P – attribution d’un contrat (projet 069 021 960)
- 11- A-31-4110 Service des ressources financières – remplacement des tuyauteries d’alimentation et de distribution d’eau – appel d’offres 25-2827P – attribution d’un contrat
- 12- A-31-4133-B Service des ressources financières – travaux de maçonnerie à taux horaire – appel d’offres 15-266P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 13- A-31-4152 Service des ressources financières – école Marie-Anne, annexe Rosalie-Jetté – remplacement des systèmes d’alarme incendie et d’alarme-intrusion – appel d’offres 25-2839P – attribution de contrat
- 14- A-31-4155 Service des ressources financières – école Honoré-Mercier – remplacement de la finition intérieure et des appareils d’éclairage intérieur – phase 1 – appel d’offres 25-2841P – attribution de contrat
- 15- A-31-4157 Service des ressources financières – école Saint-Ambroise – rénovation du gymnase – appel d’offres 25-2842P – attribution de contrat
- 16- A-31-4159 Service des ressources financières – services de patrouille et de gardiennage – appel d’offres 15-257P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 17- A-31-4201 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits et d’accessoires d’entretien ménager – appel d’offres 28-187P – deuxième prolongation du contrat pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> juillet 2020 inclusivement
- 18- A-32-207 Service des technologies de l’information – utilisation du montant résiduel de la mesure 50760, mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires du Québec

- 19- A-33-1554 Service des ressources matérielles – modifications aux programmations des plans directeurs d'investissement (PDI) 2017-2022, 2018-2023 et 2019-2024
- 20- A-34-3255 Service du secrétariat général – entente de règlement avec *Intact Compagnie d'Assurance* dans le cadre du projet de la reconstruction de l'école Baril (Lot 1 – démolition) faite par *Demvar inc.*, numéro d'appel d'offres 25-2208P (projet : 058 026 090)
- 21- Documents d'information :
  - a) A-33-1555 Service des ressources matérielles – école Bienville – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie et du remplacement du drainage pluvial et sanitaire (projet : 020 024 540)
  - b) A-33-1549 Service des ressources matérielles – école Irénée-Lussier, annexe – dépassement de coûts – travaux supplémentaires dans le cadre des travaux de réhabilitation suite au sinistre du 21 janvier 2019 (projet : 177 016 620)
- 22- Décisions prises hors rencontre
- 23- Divers

2. Approbation du [procès-verbal](#) de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 20 mai 2020

Considérant les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le directeur général demande de reporter l'approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle du 20 mai 2020 à une rencontre ultérieure.

3. Budget 2019-2020 – [note de service](#) – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Une note de service sur les incidences financières est déposée à cette rencontre.

4. Direction générale – rapport final des critères de répartition des ressources à la Commission scolaire de Montréal – écoles régulières primaires et secondaires

Document déposé : Rapport DG-01-509 (version modifiée) en date du 1<sup>er</sup> juin 2020 de MM. Krimo Azouaou, Volny Bénêche et Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les travaux entrepris au regard de la révision des critères de distribution des ressources pour les écoles régulières primaires et secondaires et découlant du Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que la mise en place de nouveaux critères de répartition des ressources de la Commission scolaire est abordée dans la perspective d'une répartition équitable des ressources de la CSDM, assurant ainsi à tous les établissements les conditions requises pour qu'ils puissent assumer leur mission éducative;

CONSIDÉRANT que la présente proposition tient compte des recommandations du comité de répartition des ressources ainsi que des avis et des recommandations des comités ad hoc mis en place aux fins de la révision des critères de répartition des ressources des écoles primaires et secondaires;

CONSIDÉRANT que la présente proposition a des incidences importantes pour les gestionnaires et le personnel de la CSDM;

CONSIDÉRANT que les critères de répartition des ressources doivent donner lieu à des propositions pouvant être prises en compte dans le budget 2020-2021 de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la révision des critères de répartition des ressources a fait l'objet d'une consultation auprès du Comité de parents, du Comité consultatif sur les services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA), des conseils d'établissement, des syndicats et des associations de cadres scolaires;

CONSIDÉRANT l'information fournie dans le présent rapport;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'ADOPTER les nouveaux critères de répartition des ressources des écoles primaires et secondaires régulières.

5. Service des ressources financières – le 4835, avenue Christophe-Colomb – rénovation majeure – phase de réfection de l'enveloppe et de réhabilitation sismique – appel d'offres 25-2790P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4050 en date du 28 mai 2020  
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation majeure - phase de réfection de l'enveloppe et de réhabilitation sismique au 4835, avenue Christophe-Colomb à Montréal;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 25 février 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *St-Denis Thompson inc.* au montant de 10 517 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 10 517 000 \$ plus taxes à *St-Denis Thompson inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation majeure - phase de réfection de l'enveloppe et de réhabilitation sismique au 4835, avenue Christophe-Colomb à Montréal;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

6. Service des ressources financières – le 3641 Prud'homme – réhabilitation du bâtiment – appel d'offres 25-2795P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4058, version modifiée en date du 3 juin 2020 de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la nature des travaux;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 14 février 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Corporation de Construction Germano* au montant de 18 744 162 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 18 744 162 \$ plus taxes à *Corporation de Construction Germano* plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation du bâtiment;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

7. Service des ressources financières – École des métiers de la construction de Montréal – remplacement de la toiture (phase 3) – appel d'offres 25-2809P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4073 en date du 28 mai 2020  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement de la toiture à l'École des métiers de la construction de Montréal (EMCM);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 4 mars 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *CONSTRUCTION V. PERREAULT inc. (FASRS TOITURES V. PERREAULT)* au montant de 3 507 261 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 3 507 261 \$ plus taxes à *CONSTRUCTION V. PERREAULT inc. (FASRS TOITURES V. PERREAULT)* pour le remplacement de la toiture (phase 3) de l'École des métiers de la construction de Montréal;

- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

8. Service des ressources financières – école Lucien-Pagé – remplacement de volets des systèmes de chauffage, ventilation et air climatisé (CVCA) – appel d'offres 25-2812P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4086 en date du 29 mai 2020  
de M. Abdellaziz Aitamir concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié en vue de retenir un entrepreneur pour le remplacement de volets des systèmes de chauffage, ventilation et air climatisé (CVCA) à l'école Lucien-Pagé;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 9 avril 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Ventilation MFC (9313-8329 Québec inc.)* au montant de 191 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit de maintien 2019-2020, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juin 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 191 000 \$ plus taxes à *Ventilation MFC (9313-8329 Québec inc.)* plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de volets des systèmes de CVCA de l'école Lucien-Pagé;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

9. Service des ressources financières – le 1750, rue Saint-André – réfection de la maçonnerie – appel d'offres 25-2817P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4095 en date du 27 mai 2020  
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la réfection de la maçonnerie du bâtiment au 1750, rue Saint-André;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 5 mars 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *St-Denis Thompson inc.*, au montant de 1 776 100 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;

- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 776 100 \$ plus taxes à *St-Denis Thompson inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la maçonnerie du bâtiment le 1750, rue Saint-André;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

10. Service des ressources financières – école Saint-Pascal-Baylon – remplacement partiel de la toiture – appel d'offres 25-2822P – attribution d'un contrat (projet : 069 021 960)

Document déposé : Rapport A-31-4106 en date du 21 mai 2020  
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement partiel de la toiture à l'école Saint-Pascal-Baylon;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 19 mars 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Les couvertures St-Léonard inc.* au montant de 569 690 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 569 690 \$ plus taxes à *Les couvertures St-Léonard inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement partiel de la toiture à l'école Saint-Pascal-Baylon;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

11. Service des ressources financières – remplacement des tuyauteries d'alimentation et de distribution d'eau – appel d'offres 25-2827P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4110 en date du 28 mai 2020 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement des tuyauteries d'alimentation et de distribution d'eau à l'école Boucher-De La Bruère;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 23 mars 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *LE GROUPE CENTCO inc.* au montant de 489 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 489 000 \$ plus taxes à *LE GROUPE CENTCO inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des tuyauteries d'alimentation et de distribution d'eau de l'école Boucher-De La Bruère;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) du pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

12. Service des ressources financières – travaux de maçonnerie à taux horaire – appel d’offres 15-266P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4133-B en date du 2 juin 2020 de Mmes Liz Urbina et Marthe Murielle Papin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, deux contrats à exécution sur demande ont été attribués à *Saint-Denis Thompson inc.*, et *Groupe Atwill Morin inc.* pour les travaux en maçonnerie à taux horaire dans les bâtiments de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres prévoyait une entente initiale d’une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d’une année chacune, à la demande de la CSDM et avec l’accord de l’adjudicataire;

CONSIDÉRANT que la première option de renouvellement du contrat arrive à échéance le 25 juin 2020;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l’entente pour une deuxième année 2020-2021;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de services (Service des ressources matérielles) a été consulté et recommande l’exercice de cette deuxième option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que *Saint-Denis Thompson inc.*, et *Groupe Atwill Morin inc.* ont été consultés et acceptent de renouveler l’entente pour une deuxième année, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l’article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’AUTORISER le renouvellement de l’entente avec *Saint-Denis Thompson inc.*, et *Groupe Atwill Morin inc.* pour les travaux en maçonnerie à taux horaire pour une deuxième année, du 26 juin 2020 au 25 juin 2021, au montant globale de 4 375 418,49 \$ plus taxes.

13. Service des ressources financières – école Marie-Anne, annexe Rosalie-Jetté – remplacement des systèmes d’alarme incendie et d’alarme-intrusion – appel d’offres 25-2839P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4152 en date du 27 mai 2020 de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié en vue de retenir un entrepreneur pour le remplacement des systèmes d’alarme incendie et d’alarme-intrusion à l’école Marie-Anne, annexe Rosalie-Jetté;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 29 avril 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Desjardins Sécurité du Bâtiment (2733-8649 Québec inc.)*, au montant de 397 777,77 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit de maintien 2019-2020, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juin 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 397 777,77 \$ plus taxes à *Desjardins Sécurité de Bâtiment (2733-8649 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des systèmes d'alarme incendie et d'alarme-intrusion de l'école Marie-Anne, annexe Rosalie-Jetté;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

14. Service des ressources financières – école Honoré-Mercier – remplacement de la finition intérieure et des appareils d'éclairage intérieur – phase 1 – appel d'offres 25-2841P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4155 en date du 29 mai 2020  
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié en vue de retenir un entrepreneur pour le remplacement de la finition intérieure et des appareils d'éclairage intérieur - phase 1 à l'école Honoré-Mercier;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 30 avril 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Les Constructions Serbec inc.* au montant de 549 589,78 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 549 589,78 \$ plus taxes à *Les Constructions Serbec inc* plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de la finition intérieure et des appareils d'éclairage intérieur - phase 1 à l'école Honoré-Mercier;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

15. Service des ressources financières – école Saint-Ambroise – rénovation du gymnase – appel d'offres 25-2842P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4157 en date du 28 mai 2020  
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié en vue de retenir un entrepreneur pour la rénovation du gymnase à l'école Saint-Ambroise;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 30 avril 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Roland Grenier Construction Itée* au montant de 594 586 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui est présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 594 586 \$ plus taxes à *Roland Grenier Construction Itée* plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation du gymnase à l'école Saint-Ambroise;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – services de patrouille et de gardiennage – appel d'offres 15-257P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4159 en date du 26 mai 2020 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué en mai 2018 au *GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC* pour une période d'une année (2018-2019);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que la première option de renouvellement est arrivée à échéance le 30 avril 2020;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles, le requérant pour ce type de services a été consulté et recommande l'exercice de cette deuxième option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que le *GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC* a été sollicité et qu'il accepte de renouveler l'entente pour une nouvelle année, en proposant une augmentation des tarifs qui comprend les hausses salariales des agents de sécurité décrétées par le Gouvernement du Québec en décembre 2019;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER le renouvellement du contrat à exécution sur demande, d'une valeur de 1 551 376,88 \$ plus taxes, avec *GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC*, pour les services de patrouille et de gardiennage, pour la seconde année de renouvellement.

17. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits et d'accessoires d'entretien ménager – appel d'offres 28-187P – deuxième prolongation du contrat pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> juillet 2020 inclusivement

Document déposé : Rapport A-31-4201 en date du 29 mai 2020 de M. Christian Ouellet et de Mme Sophie Beauchamp concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour retenir les services d'un fournisseur de produits et d'accessoires d'entretien ménager pour les différents établissements scolaires et les unités administratives de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), un contrat a été attribué à l'entreprise *Produits Sany, une division de Solutions Supérieures Itée* pour une période de deux années (2018-2020);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale de deux années et que celle-ci était assortie d'une option de renouvellement d'une année, aux mêmes conditions, à la demande de la CSDM et avec l'accord du directeur général et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que la CSDM a décidé de ne pas exercer l'option de renouvellement et que le Bureau des approvisionnements a publié un nouvel appel d'offres;

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles dues à la Covid-19;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements souhaite prolonger l'entente pour une deuxième fois jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2020, inclusivement, avec *Produits Sany, une division de Solutions Supérieures Itée*;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que le niveau de service de *Produits Sany, une division de Solutions Supérieures Itée* est jugé satisfaisant par la CSDM;

CONSIDÉRANT que *Produits Sany, une division de Solutions Supérieures Itée* a été consulté et accepte de prolonger l'entente jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2020 inclusivement, aux mêmes termes et aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1<sup>o</sup> d'AUTORISER l'exercice de la prolongation de l'entente du contrat à commandes pour retenir les services d'un fournisseur de produits et d'accessoires d'entretien ménager pour les différents établissements scolaires et les unités administratives de la CSDM à l'entreprise *Produits Sany, une division de Solutions Supérieures Itée* pour un montant de 167 254,89 \$ plus taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 1<sup>er</sup> juillet 2020 inclusivement.

18. Service des technologies de l'information – utilisation du montant résiduel de la mesure 50760, mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires du Québec

Document déposé : Rapport A-32-207 en date du 17 mai 2020  
de Mme Lucie Perreault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution 14 (rapport A-32-202) du Conseil des commissaires (séance du 25 septembre 2019) ainsi que les recommandations du comité de répartition des ressources (rencontre du 8 novembre 2019) et du comité des partenaires (rencontre du 8 mai 2020);

CONSIDÉRANT que le montant résiduel de la mesure 50760 des années antérieures permet de compléter le rehaussement pédagogique, sans qu'il soit nécessaire d'utiliser la mesure 50767 (combos numériques), et d'offrir les postes ainsi récupérés aux élèves et enseignants qui en ont besoin;

CONSIDÉRANT les besoins en technologies des élèves et enseignants, accrus par la pandémie;

CONSIDÉRANT que le montant résiduel permet également l'acquisition d'un deuxième lot d'écrans interactifs;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de contrats avec des fournisseurs homologués de regroupements d'achats, la délégation de pouvoir de la direction du Service des technologies de l'information est de moins de 300 000 \$, conformément au *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM (R2011-1)*;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les acquisitions décrites au présent rapport par la directrice du Service des technologies de l'information;
- 2° de DÉLÉGUER à la directrice du Service des technologies de l'information le pouvoir d'autoriser, pour ces acquisitions, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial au présent rapport.

19. Service des ressources matérielles – modifications aux programmations des plans directeurs d'investissement (PDI) 2017-2022, 2018-2023 et 2019-2024

Document déposé : Rapport A-33-1554 en date du 27 mai 2020  
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'adoption du plan directeur d'investissement (PDI) 2019-2024;

CONSIDÉRANT l'adoption, par les instances de la Commission scolaire de Montréal, (CSDM) des modifications à la Programmation et plan directeur d'investissement 2019-2024;

CONSIDÉRANT la nécessité de reporter le financement de projets prévus au plan directeur d'investissement 2019-2024 en raison de différentes situations;

CONSIDÉRANT que toute modification à un plan directeur d'investissement engendre sa mise à jour;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire part au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) des changements apportés en vue de répondre aux besoins de la CSDM relativement à la réalisation de divers projets;

CONSIDÉRANT les résolutions adoptées par le Conseil des commissaires pour le plan directeur d'investissement 2019-2024 stipulant, entre autres, « *d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à actualiser l'étendue des travaux des projets déjà inscrits dans la programmation 2019-2020 ou à réaliser d'autres projets prioritaires tirés du plan directeur ou liés à une situation d'urgence, et ce, avec les disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation préalable du comité exécutif* »;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'APPROUVER les modifications proposées pour le plan directeur d'investissement 2019-2024, tel qu'illustré aux tableaux fournis en annexe du présent rapport;
- 2° de TRANSMETTRE la mise à jour du plan directeur d'investissement au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et ce, selon les conventions d'aide financière signées entre le MEES et la CSDM.

20. Service du secrétariat général – entente de règlement avec *Intact Compagnie d'assurance* dans le cadre du projet de la reconstruction de l'école Baril (Lot 1 – démolition) faite par *Demvar inc.*, appel d'offres 25-2208P (058 026 090)

Document déposé : Rapport A-34-3255 en date du 1<sup>er</sup> juin 2020  
de M<sup>e</sup> Chloé Normand concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les travaux du projet de démolition de l'ancienne école Baril ont été effectués par *Demvar inc.* en 2015 (Lot 1 - démolition), numéro d'appel d'offres 25-2208P (058 026 090);

CONSIDÉRANT qu'à cette époque, certains travaux n'avaient pas été exécutés correctement par *Demvar inc.*;

CONSIDÉRANT que pour pallier à ces déficiences, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) avait retenu un certain montant dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que *Demvar inc.* a fait cession de ses biens le 15 décembre 2016, et que la compagnie de cautionnement, *Intact Compagnie d'assurance* (« Intact ») a repris les obligations et les droits de *Demvar* en lien avec les sommes détenues par la CSDM dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT qu'*Intact Compagnie d'assurance* réclame de la CSDM un montant de 329 860,56 \$;

CONSIDÉRANT tous les éléments énoncés au présent rapport qui justifient de conclure un règlement dans ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de la CSDM de régler ce litige hors cour avant le procès prévu du 16 au 19 juin 2020;

CONSIDÉRANT que les parties sont d'accord afin de régler la présente affaire et éviter un procès devant les tribunaux;

CONSIDÉRANT que les parties, par l'entremise de leurs avocats respectifs, verront à rédiger une Transaction-Quittance en bonne et due forme afin de prévoir les modalités de paiement et les obligations de part et d'autre;

CONSIDÉRANT l'article 164 b) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* qui délègue le pouvoir au comité exécutif d'autoriser une transaction de règlement d'un litige;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER, telle que décrite dans le présent rapport, l'entente de règlement entre *Intact Compagnie d'assurance* et la CSDM dans le cadre du projet de la reconstruction de l'école Baril Lot 1 – démolition – appel d'offres 25-2208P (058 026 090);
- 2° d'AUTORISER le directeur du Service du secrétariat général à signer tout document permettant de finaliser ladite entente de règlement et prévoir les modalités de paiement.

21. Documents d'information :

- a) A-33-1555 Service des ressources matérielles – école Bienville – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie et du remplacement du drainage pluvial et sanitaire (projet : 020 024 540)
- b) A-33-1549 Service des ressources matérielles – école Irénée-Lussier, annexe – dépassement de coûts – travaux supplémentaires dans le cadre des travaux de réhabilitation suite au sinistre du 21 janvier 2019 (projet : 177 016 620)

22. Décisions prises hors rencontre

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

23. Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La rencontre se termine à 15 h 30.

*Secrétariat général – 23 juin 2020*